

une pétition sur lequel est divulgué le «pedigree» du préfet, à savoir des renseignements familiaux: l'identité de son épouse, de ses enfants, de ses frères, sœurs, cousins, oncles et tantes, son appartenance à une loge, à un syndicat. Je suis offusqué par l'absence de réaction de votre administration face à une telle pratique, digne d'un autre régime et d'une autre époque. C'est un scandale! C'est inadmissible! Je vous fournis une copie de cette pétition. Vous devez absolument agir! C'est intolérable!

**9.9 Questions de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Augmentation du stress chez les jeunes face au travail scolaire»**

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Madame la Ministre, selon une vaste enquête menée par le Service d'information promotion éducation santé (SIPES) de l'Université libre de Bruxelles, un élève sur deux suivant la filière générale estime être touché par le stress. L'augmentation est importante depuis l'année 2010. L'étude constate en outre une différence entre les genres puisque la proportion est encore plus élevée chez les filles. Avez-vous connaissance de ces chiffres? Si oui, quelle réaction suscitent-ils chez vous? Quelles explications pouvez-vous apporter par rapport à ce phénomène? Quelles actions envisagez-vous afin d'instaurer un climat plus serein dans nos écoles?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – J'ai déjà eu l'occasion de répondre à la question du bien-être dans les écoles, ici même il y a quinze jours. Mais l'enjeu en vaut la peine. J'ai effectivement vu les résultats de cette enquête. Ils confirment de nombreux constats qui ont été posés par les acteurs du Pacte sur le bien-être à l'école. Je ne vais pas revenir sur les différentes mesures systémiques déjà prises – et qui doivent être amplifiées –, ni sur le décret intersectoriel et les cellules de bien-être. Les enjeux sont multiples. Au-delà de la prévention et du harcèlement, un véritable changement de posture s'impose. Je pense notamment à l'évaluation. Aujourd'hui, elle est anxieuse. Je ne dis pas pour autant qu'il n'en faut pas – je sais que certains sont des spécialistes de l'interprétation. Mais les évaluations peuvent être organisées autrement.

Je pense également au redoublement: en Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève sur deux a doublé au moins une fois à l'âge de quinze ans; en Flandre, il s'agit d'un élève sur quatre. Nous devons nous poser certaines questions et mettre en place des dispositifs de soutien permettant de diminuer à terme le redoublement, sans pour autant l'interdire par décret. C'est ce genre de dispositif qui fera également diminuer le stress à l'école. J'en veux pour exemple ce témoignage que j'ai reçu ce matin d'un élève de seize ans: il me disait avoir vécu un échange avec le Canada et observé

là-bas des méthodes d'évaluation complètement différentes. Il avait l'impression que tout ce qu'il faisait ici était jugé, noté, comparé, accompagné de notes blessantes, voire humiliantes sur certaines copies, alors que là-bas, il avait l'impression d'être là pour «apprendre à apprendre» et non pour être rabaisé. Ce type de témoignage d'un jeune de seize ans montre que nous devons soutenir les enseignants et travailler sur les dispositifs de soutien pour assurer la réussite scolaire et le bien-être à l'école.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pris la peine de répondre à la même question à quinze jours d'intervalle.

**9.10 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Démissions au sein du CA du MRAX»**

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Depuis quelques jours, nous apprenons la démission des représentants du Centre communautaire laïc juif (CCLJ), mais également de deux représentants de syndicats, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) et la Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB).

Madame la Ministre, il semble que ces personnes ne se reconnaissent plus dans le projet du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) et on voit mal comment ces acteurs pourraient encore travailler ensemble. On le sait: la mésentente règne, au point que le MRAX n'est plus en mesure non plus de collaborer avec la Plateforme de lutte contre le racisme et les discriminations.

On constate, en Belgique francophone comme ailleurs, une augmentation des dissensions entre les victimes de racisme. Êtes-vous informée de ce problème? Avez-vous rencontré ces personnes afin d'envisager des solutions? Un dialogue est-il possible? Avez-vous une vision universaliste qui vous permette de définir, avec ces différents acteurs, une thématique commune contre le racisme?

**Mme Isabelle Simonis,** ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Tout comme vous, je lis la presse et suis donc informée du problème. Mes services n'ont pas été sollicités à propos de la crise que traverse actuellement le MRAX. C'est assez logique puisque le financement structurel de cette association relève du décret sur l'éducation permanente et donc des compétences de ma collègue, Alda Greoli.